

# PROGRAMME JANVIER/FEVRIER 2018

## MERCREDIS

10/01/18 QUILLING

17/01/18 FITNESS/SPORT

24/01/18 SCRAPBOOKING

31/01/18 SLIME

06/02/18 DEFIS FOUS

28/02/18 TOURNOI DE FIFA

## VEILLEES

19/01/18 SOIREE DES ROIS  
ET REINES

02/02/18 NOUVEL AN  
CHINOIS

### Tarifs commune pour les mercredis après midi

Quotient familial compris entre 0 et 800 3,5€

Quotient familial à partir de 801 et plus 4€

### Tarifs hors commune pour les mercredis après midi

Quotient familial compris entre 0 et 800 5,5€

Quotient familial à partir de 801 et plus 6€

Veillées		heures	Tarifs communes	Tarifs hors commune
19/01/2018	soirée des rois et des reines	18h30/22h30	2€	3€
02/02/2018	Nouvel an chinois	18h30/22h30	3€	4€

Pour participer à la vie du local l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire 2017-2018 est obligatoire

## INFORMATIONS AUX FAMILLES

**Les jeunes nés avant ou durant l'année 2007 peuvent s'inscrire au local.**

- Cotisation annuelle 15€ pour les habitants de la commune, 20€ pour les habitants hors communes, cette cotisation est obligatoire pour participer à la vie et aux activités du local. Valable de septembre 2017 à fin Août 2018.

- Coûts activités au local

Jeunes habitant sur la commune :

- 3.50€ par jeune et par demi-journée pour les familles ayant un quotient familial compris entre 0 et 800€
- 4€ par jeune et par demi-journée pour les familles ayant un quotient familial de 801€ et plus.

Jeunes habitant hors de la commune :

- 5.50€ par jeune et par demi-journée pour les familles ayant un quotient familial allant entre 0 et 800€
- 6€ par jeune et par demi-journée pour les familles ayant un quotient familial de 801€ et plus.

Ces tarifs ne s'appliquent pas pour les sorties et évènements extérieurs.

- Ouverture le lundi/ mardi/ jeudi/ vendredi de 16h30 à 18h30.
- Ouverture les mercredis de 12h à 18h30,
- Possibilité de manger sur place les mercredis (repas fourni par les familles)
- Pour les sorties, activités et veillées le nombre de places est limité, pensez à inscrire vos jeunes.
- **Toute inscription sera facturée, sauf en cas de maladie (certificat médical à fournir dans les 48h suivant la première absence)**

# LOCAL JEUNES

